

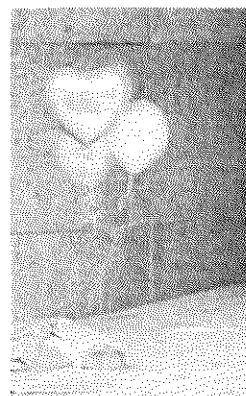
# L'aide juridique sur la table, cette semaine

if Picqué

ment bruxellois, er le projet d'arrêté le gouvernement n de l'administration , dont la nomination onseil d'Etat. En li, le gouvernement n arrêté qui vise à r du Conseil d'Etat blique bruxelloise et enoit Cerexhe. Le une modification de ur au Conseil d'Etat ion de Christian :périence requise au nent avait fait de la s dans un grand us entre formations de rdi Didier Gosuin. ars organismes para-vec la nomination de se profilent à la tête égion bruxelloise et té semble vouloir y les Picqué (PS) et xk (Ecolo).

## des "googlés"

a de Wingene et de recherche les ssort-il de la publica- Ce rapport présente s et événements les s termes recherchés est le politique le tutive, devant Elio le parti politique le . La NV-A n'est que a personnalité la plus ie "Belfius" est le. forte progression en est la personnalité feu Michel Daerden.



A VOUS, MÉDECIN.

les plus demandés



C'est ce qu'annonce M<sup>me</sup> Turtelboom. Son plan de réforme est bouclé et musclé.

## ACCÉLÉRATION

La nouvelle élue anversoise et par ailleurs toujours ministre de la Justice, l'Open VLD Annemie Turtelboom n'était pas très contente, mardi, de la manière dont elle a été traitée par les bâtonniers, qui l'avaient attendue en vain, lundi, pour discuter avec elle de l'avenir de l'aide juridique et n'ont pas manqué d'exprimer leur insatisfaction à la fois de forme et de fond; par certains collègues de la majorité gouvernementale, qui ont peu goûté au fait qu'elle leur impute la responsabilité de la non-augmentation du budget alloué à l'aide juridique et le lui ont fait sèchement savoir; et par une partie de la presse, jugée trop agressive à son égard.

Son cabinet a dès lors tenu à rappeler ce qu'on peut appeler "les vérités" de la ministre. Il a évoqué l'étude de l'Institut national de criminologie et de criminalistique qui a démontré, voici quelques mois, que le nombre de dossiers gérés par les avocats pro Deo a doublé en dix ans alors que le groupe de justiciables relevant de l'aide juridique n'a guère évolué. Cette "judiciarisation" a eu pour effet, relève-t-on chez M<sup>me</sup> Turtelboom, que, malgré une augmentation du budget réservé à l'aide juridique à 69 millions d'euros annuels, la valeur du point accordé à chaque prestation des avocats pro Deo a diminué.

Le cabinet Turtelboom rappelle toutefois que lors du conclave budgétaire de juillet, la ministre a obtenu une enveloppe de 9 millions d'euros pour payer, à hauteur de 26,91 euros le point, les prestations accomplies par les avocats en 2010-2011. Ce paiement se fera cette semaine encore, promet la ministre.

Les barreaux exigeaient le même montant pour 2011-2012 mais, dit-on au cabinet Justice, il était prévu que l'adoption du budget nécessaire à l'opération se fasse en même temps que celle de la réforme de l'aide juridique prévue par la déclaration gouvernementale. "Nous étions prêts avec une réforme et une demande de moyens financiers au moment où ont commencé les négociations budgétaires, explique la porte-parole de la ministre. Mais les autres partis ont exigé qu'on chiffre d'abord le coût de la réforme avant de décider quoi que ce soit et ont tout renvoyé à des groupes de travail."

Les choses devraient cependant s'accélérer dans les prochaines heures. Vendredi, est prévue sur le sujet une réunion intercabineaux et, mieux même, il se pourrait qu'on décide, ce mercredi, d'inscrire le point à l'ordre du jour

du conseil des ministres de jeudi. A l'occasion du prochain contrôle budgétaire, qui devrait se tenir en janvier, la ministre reviendra, dit-elle, avec une demande concrète de budget.

Que dit le plan de réforme Turtelboom? Il propose, notamment, d'enlever à la sphère de l'aide juridique les dossiers aux enjeux financiers inférieurs à 250 euros; de prévoir une franchise de 50 euros avant toute démarche judiciaire; d'établir une nouvelle liste des justiciables susceptibles de bénéficier de l'aide d'un avocat pro Deo; de vérifier si un mineur

qui a recours à l'aide juridique n'a pas des parents disposant de moyens financiers suffisants pour soutenir une procédure (à l'heure actuelle tous les mineurs sont "protégés"); de limiter à deux les recours contre des décisions négatives introduits par les étrangers...

Tout récemment, *Avocats.be* exprimait ses craintes quant à "un rabetage" substantiel de l'accès à la justice pour les justiciables les plus fragiles. Les propositions de la ministre risquent de les raviver.

A propos de fâcheries, on se doit de signaler la réaction virulente de l'Institut des experts judiciaires qui, au lendemain du lapin posé par M<sup>me</sup> Turtelboom aux bâtonniers, demande au gouvernement de pourvoir au remplacement de la ministre "le plus rapidement possible".

J.-C.M.

"Nous demandons qu'il soit pourvu à son remplacement."



## EXPERTS JUDICIAIRES

L'Institut des experts judiciaires ne veut plus de M<sup>me</sup> Turtelboom comme ministre de la Justice.

## Langue

### La réforme du paysage judiciaire, l'autre front

**Arrondissements.** La ministre de la Justice a maille à partir avec les avocats et les experts judiciaires mais aussi, désormais, avec le Conseil consultatif de la magistrature (CCM). Celui-ci vient de se prononcer négativement à propos de son projet de réforme du paysage judiciaire. Le Conseil estime que ce projet manque de clarté et qu'aucune analyse des coûts et bénéfices n'a été effectuée. Selon lui, il n'est pas sûr que les élargissements d'échelle prévus permettent de réaliser des économies. La diminution du nombre d'arrondissements judiciaires ne peut avoir pour conséquence d'éloigner le citoyen de la Justice, ajoute le Conseil. Or, le projet "n'offre aucune garantie du maintien des lieux d'audience actuels".

Le CCM se dit favorable au maintien de ceux-ci, car leur réduction réduirait l'accessibilité de la Justice, notamment pour les personnes confrontées à des difficultés financières ou de mobilité. Le CCM plaide pour la mise en place de synergies entre arrondissements existants. Il pense, par exemple, à des pools de compétences pour des matières spécialisées. Il estime enfin que "la parcimonie excessive dans le domaine judiciaire n'est pas socialement acceptable". J.-C.M.